



# CONTRAT TERRITORIAL DORE MOYENNE

TRAVAUX CONTINUE ECOLOGIQUE

*Ouvrage du Niolas sur le Couzon affluent de la Dore*

Communauté de communes du Pays d'Olliergues



## CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de ses missions sur la restauration de la continuité écologique et face aux obligations réglementaires d'aménagement des obstacles à la migration piscicole sur les cours d'eau classés en liste 2 (en application de l'article L.214-17 CE), la communauté de communes du pays d'Olliergues dans le cadre de son contrat territorial vient en soutien aux propriétaires pour la mise en conformité de leur ouvrage.

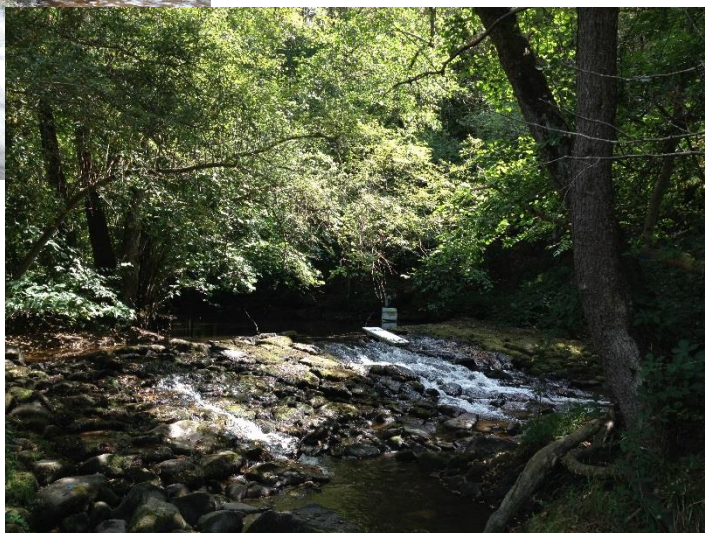
L'ouvrage de M. Bardy situé sur la commune de Courpière, au lieu-dit « le Niolas » est inscrit dans la programmation du contrat territorial « Dore moyenne ». L'aménagement prévu sur cet ouvrage est un arasement tout en conservant une alimentation de 20 L/s pour le propriétaire.

L'ouvrage est situé sur un tronçon du Couzon, qui en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement, est classé en liste 1 et en liste 2 par l'arrêté du préfet coordinateur de bassin Loire Bretagne du 10 juillet 2012.

L'ouvrage était constitué par un seuil transversal en maçonnerie d'environ 1,4 mètre de hauteur. Il permet l'alimentation d'un canal en rive droite s'écoulant dans la propriété de M. Bardy. Ce canal desservait à l'origine plusieurs moulins, dont le premier correspond à un bâtiment dans la propriété de M. Bardy. Dans cette propriété, le canal alimente lui-même un plan d'eau créé dans les années 1965-1970 et passe sous la maison d'habitation. A la sortie de la propriété de M. Bardy, le canal finit par rejoindre le cours d'eau par un ancien ouvrage de décharge.

Nous avons donc mandaté le bureau d'étude SOMIVAL pour réaliser une étude de conception pour l'arasement de l'ouvrage tout en conservant la prise d'eau actuelle avec un débit dérivé suffisant pour l'alimentation du plan d'eau et du canal sous la maison d'habitation.

Le budget prévisionnel des travaux inscrit au contrat Territorial est de 13 000 € TTC.





## RESULTAT DE L'ETUDE

### **Coût total de l'étude : 7191€**

Lors des réunions préalables entre les services de l'état, le contrat territorial et le propriétaire, plusieurs solutions d'aménagements avaient été évoquées :

- Prise d'eau au fil de l'eau avec prélèvement plus en amont (problème de propriété),
- Maintien de la prise d'eau à son endroit initial tout en arasant le seuil et en creusant le bief (problème de niveau par rapport à l'étang).

Le débit réservé est de 230 L/s et le débit dérivé du propriétaire est fixé à 20L/s

Notre demande au bureau d'étude :

- Confirmer la faisabilité de l'aménagement retenu (conservation de la prise d'eau initiale tout en l'arasant)
- Si cet aménagement était impossible, concevoir une prise d'eau au fil de l'eau plus en amont

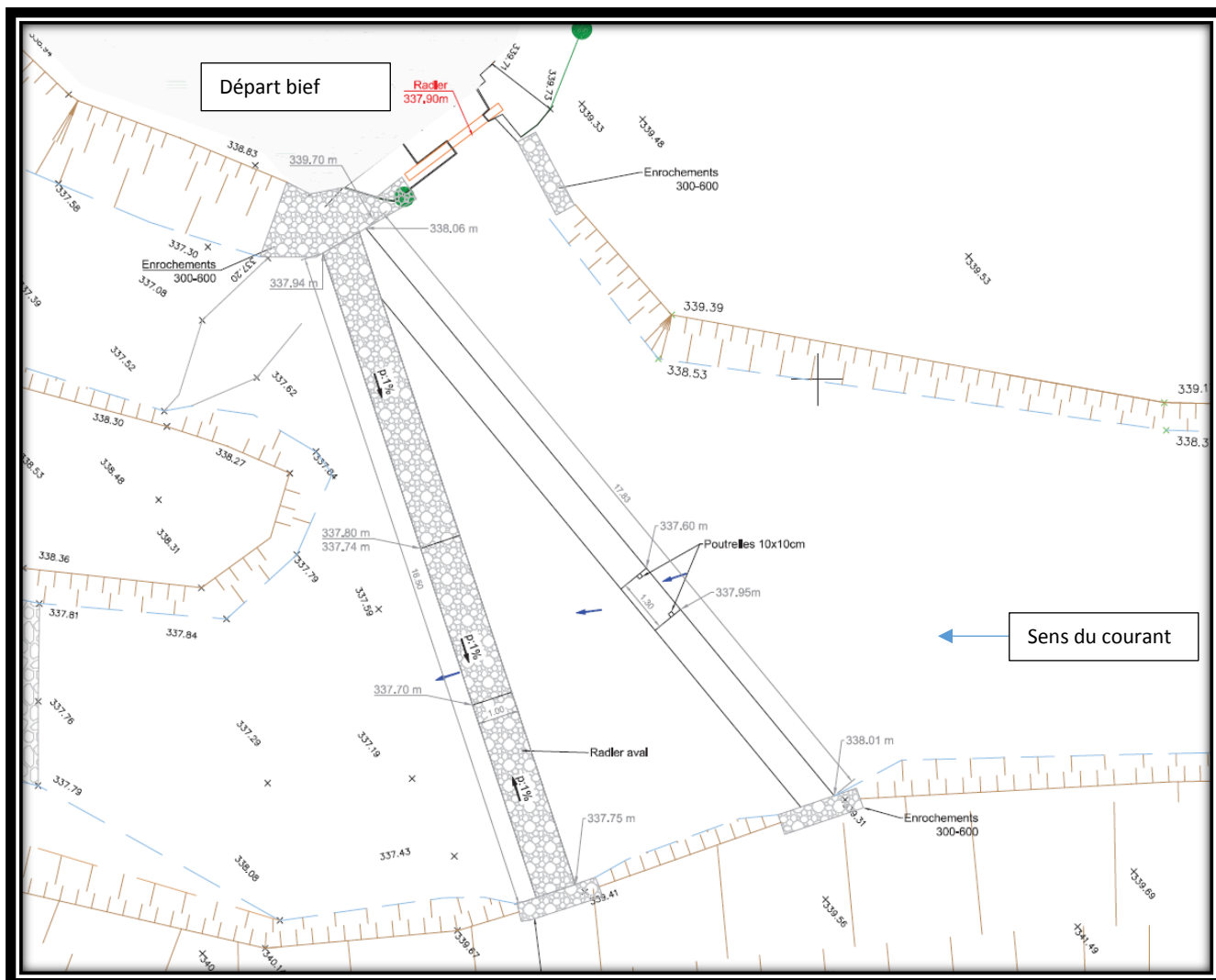
L'étude nous a tout d'abord permis de valider le projet 1 avec maintien de la prise d'eau actuelle qui évitait tout conflit avec le propriétaire voisin en amont. Lors de l'étude nous avons envisagé les deux aménagements.

Les travaux consistaient donc à raser le seuil et à recalculer un seuil de fond à une certaine cote pour permettre l'alimentation du bief.

Les travaux étaient estimés initialement par le bureau d'étude entre 49 000€ et 60 000€ suivant le projet sélectionné « pour 20L/s !!!! » (2 seuils béton au niveau de la prise d'eau,...)

Au vu des coûts importants une réunion a été réorganisée de manière à revoir totalement le projet à la baisse permettant d'avoir moins de béton et d'être plus abordable financièrement pour un effacement. (Ci-dessous le tableau estimatif des coûts).

	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (€ HT)	Prix total (€ HT)
<b>1</b>	<b>ETUDES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER</b>				
1.1	INSTALLATION / REPLI DE CHANTIER	F	1	1 000,00	1 000,00
1.2	DEFRICHAGE	m <sup>2</sup>	10	20,00	200,00
1.3	PISTE D'ACCES	F	1	1 000,00	1 000,00
1.4	MISE HORS D'EAU DU CHANTIER	F	1	1 500,00	1 500,00
1.5	DOSSIER DE RECOLEMENT	F	1	500,00	500,00
	<b>sous total</b>				<b>4 200,00</b>
<b>2</b>	<b>TERRASSEMENTS</b>				
2.1	DEBLAIS	m <sup>3</sup>	80	10,00	800,00
2.2	REMBLAIS AVEC REAMENAGEMENT DU LIT	m <sup>3</sup>	80	15,00	1 200,00
	<b>sous total</b>				<b>2 000,00</b>
<b>3</b>	<b>OUVRAGES</b>				
3.1	REPRISE DE LA CRETE DU SEUIL ARASE	F	1	2 500,00	2 500,00
3.2	DISPOSITIF GARANTISSANT LE DEBIT RESERVE	F	1	2 500,00	2 500,00
3.3	PROTECTION DE BERGE EN ENROCHEMENT	ml	8	250,00	2 000,00
	<b>sous total</b>				<b>7 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>13 200,00</b>
	DIVERS ET IMPREVUS (environ 10 %)				1 320,00
	<b>MONTANT HT</b>				<b>14 520,00</b>



> REALISATION DES TRAVAUX

**Coût total des travaux : environ 5920 € (manque une facture de location broyeur (1/2 journée, pompe (2 jours))**

De manière à diminuer les coûts des travaux nous avons décidé de faire le seuil de fond en enrochement issu du seuil et seulement de coffrer l'échancrure permettant le respect du débit réservé (3m de large).

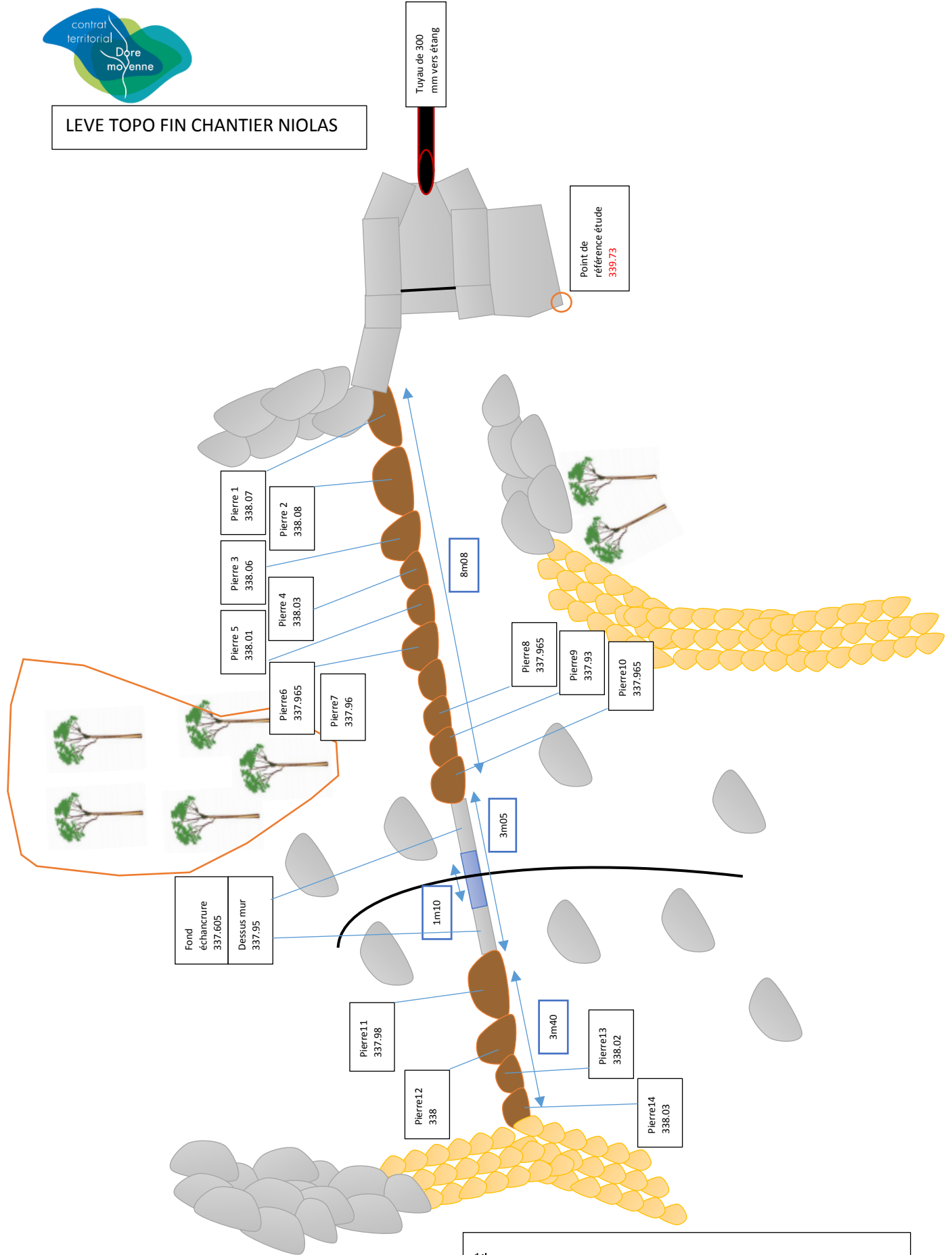
Nous avons réalisé l'ensemble des travaux en régie (préparation chantier (abattage, broyage,...) coffrage, calage des blocs,...) seule une entreprise de TP nous assistait pour l'arasement du seuil et le déplacement des blocs.

Nous avons réalisé un timelapse qui est beaucoup plus parlant que mes écrits.

<https://youtu.be/ktajLc7Wv7E>

Les travaux ont été validés par la DDT63 et l'ONEMA

LEVE TOPO FIN CHANTIER NIOLAS



Fond échanture 337.605  
Dessus mur 337.95

Tuyau de 300 mm vers étang

Point de référence étude 339.73

Pierre 1 338.07

Pierre 2 338.08

Pierre 3 338.06

Pierre 4 338.03

Pierre 5 338.01

Pierre 6 337.965

Pierre 7 337.96

Pierre 8 337.965

Pierre 9 337.93

Pierre 10 337.965

Pierre 11 337.98

Pierre 12 338

Pierre 13 338.02

Pierre 14 338.03

**Données topo amont et aval échanture tous les mètres**

-4 :	337.71
-3 :	337.73
-2 :	337.72
-1 :	337.68
<b>0 :</b>	<b>337.605</b>
1 :	337.75
2 :	337.79
3 :	337.84
4 :	337.86
5 :	337.875

**Photos après :**

